Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 2 juin 2025 à 18 h 30 Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est

PRÉSENCES :

Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics
Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Evelyne CHICOINE, directrice par intérim de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
José PIERRE, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens
Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut
Maxime St-Pierre, commandant du poste de quartier 23

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 30 citoyens et citoyennes.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 18 h 34.

Dina Tocheva, secrétaire d'arrondissement, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnait qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Elle remercie la nation Kanien'keha;ka de son hospitalité en territoire non cédé.

Signature du Livre d'or

Le maire, Pierre Lessard-Blais, appuyé des membres du conseil, rend hommage à Colette Casavant, directrice générale de l'organisme *Entre mamans et papas*, qui prendra une retraite pleinement méritée, après plus de 30 ans de travail exceptionnel. Il explique que l'organisme offre des services d'entraide à plus de 900 familles de façon efficace et pertinente. Le maire souligne l'extraordinaire engagement de madame Casavant, son dévouement et sa bienveillance. Il lui souhaite une excellente retraite remplie de bonheur et de joie et l'invite à signer le livre d'or.

Période de questions du public.

La période de questions débute à 18 h 42.

Le maire invite la directrice d'arrondissement, Véronique Belpaire, à rappeler les règles pour la période des questions.

Alexandre Giasson — Le citoyen se demande pourquoi les carrés d'arbres ne sont pas mieux entretenus dans l'arrondissement, alors que selon lui, l'arrondissement de

Ville-Marie exerce un entretien rigoureux de tous ses carrés d'arbres. Il explique que plusieurs espaces sont vides depuis longtemps. Il demande ce que l'arrondissement compte faire pour améliorer la situation.

Isabelle Gagné — La citoyenne aimerait comprendre comment fonctionne l'espacement de la collecte des ordures. Elle s'inquiète que des résidus alimentaires se trouvent encore dans les dépotoirs. Elle pose plusieurs questions concernant la collecte dans les immeubles de plusieurs logements et l'information transmise aux citoyens.

Marc André Roy — Le citoyen demande si les travaux du pont-tunnel qui s'échelonneront encore sur deux ans sont la raison pour laquelle l'arrondissement retarde les travaux de réaménagement prévus sur les rues Hochelaga, Lebrun, Souligny, Honoré-Beaugrand et Dubuisson. **Dépôt de document**.

Frédéric Lecoeur — Le citoyen se dit insatisfait des mesures de ralentissement de la circulation qui ont été mises en place sur la rue Lebrun, entre les rues Notre-Dame et Souligny. Il explique qu'elles sont insuffisantes et dénonce le manque d'action concernant cet enjeu.

Caroline Chagnon — La citoyenne relate un événement qu'elle a lu dans les médias récemment. Elle explique que Marie Depelteau-Paquette, ancienne chef de cabinet à l'arrondissement, a été jugée coupable de fraude électorale. Elle demande au maire quelles mesures ont été prises pour éviter que d'autres fraudes de ce genre soient commises par les membres de son cabinet.

Isabelle Nodorakis — La citoyenne dénonce la situation problématique à l'intersection des rues Souligny et Honoré-Beaugrand. Elle demande quelle solution envisage l'arrondissement.

Léandre Plouffe — Le citoyen aimerait connaître les critères d'accès aux services offerts par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) dans le cadre des mesures d'urgence du 1er juillet (période de fin des baux, évictions, etc.).

Marine G-Armengaud — La citoyenne rappelle la situation des locataires à risque d'éviction aux 4304-4318, avenue Pierre-De Coubertin. Elle demande si les engagements faits au printemps ont été réalisés et quelles autres actions sont prévues. Enfin, elle demande pourquoi l'organisme pour lequel elle travaille n'a pas reçu la subvention demandée à l'arrondissement.

Marie-Claude Boucher — La citoyenne explique la problématique de gestion des déchets domestiques au 4304-4318, avenue Pierre-De Coubertin. Elle demande ce que l'arrondissement fera pour que les propriétaires de l'immeuble respectent leurs obligations en matière de gestion des déchets. **Dépôt de documents.**

Julie Hornez — La citoyenne explique que l'organisme pour lequel elle travaille, les Loisirs Saint-Fabien, n'a pas reçu le soutien financier dont il a besoin pour recevoir des jeunes qui vivent des enjeux liés à l'inclusion dans leur camp de jour. Il manquerait, selon elle, environ 175 000 $ pour couvrir leurs besoins.

Questions reçues par Internet

Véronique Belpaire, directrice d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

Alexandre Lafontaine — Le citoyen déplore le manque de liens cyclables dans l'axe nord-sud dans Mercier-Est. Il demande que l'arrondissement considère l'ajout d'une piste cyclable sur la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre un accès sécuritaire et rapide à la station de métro, ainsi qu'au Réseau Express Vélo (REV) sur la rue Souligny.

Marie-Claude Alary — La citoyenne aimerait savoir à quel moment l'entente de développement concernant la Place Versailles sera rédigée et comment elle pourra en prendre connaissance.

Édith Jacques — La citoyenne mentionne la faible diversité des installations sportives dans Mercier-Est ainsi que la superficie disponible des espaces verts dans le secteur. Elle demande ce que compte faire l'arrondissement pour bonifier l'offre de service à ses citoyens pour une meilleure équité et une meilleure variété d'installations sportives extérieures, notamment pour le pickleball et le tennis.

Nicolas Deschamps — Le citoyen aimerait savoir si les travaux d'aménagement de la piste cyclable sur la rue Hochelaga sont commencés et si oui, quel est l'état d'avancement du projet. Il dit avoir constaté que le site internet de la ville n'a pas été mis à jour depuis la rencontre virtuelle.

Keny Toto	Le citoyen s'adresse à monsieur Lessard-Blais. Le citoyen aimerait savoir s'il y a des avancements dans le dossier de la zone commerciale du Faubourg Contrecœur. De plus, il suggère que l'arrondissement impose une taxe foncière sur les terrains privés non exploités, afin d'encourager leur développement.

Retour à la période de questions en présence

Rosane Bigras	La citoyenne voudrait savoir si la bretelle Souligny en direction ouest sera réouverte à la circulation à court terme.
Jonathan Pager	Le citoyen demande que l'arrondissement soutienne financièrement des accompagnateurs des camps de jour des Loisirs Saint-Fabien.
Nacera Boulakras	La citoyenne explique à quel point le camp de jour pour les enfants rencontrant des difficultés d'inclusion est important pour leur développement social et demande que le soutien financier soit de nouveau possible.

La période de questions se termine à 20 h 26.

CA25 27 0115

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2025. Il est 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

CA25 27 0116

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2025. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA25 27 0117

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

Déclaration des membres du conseil.

Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, félicite les équipes qui ont travaillé à la distribution de végétaux. Elle dit que cette activité est très aimée des citoyens et remercie ces derniers

pour leurs efforts d'embellissement de leur quartier. Elle dit recevoir plusieurs plaintes de citoyens concernant la problématique de salubrité dans l'arrondissement. Elle demande à l'administration d'être à l'écoute de ces plaintes, afin de trouver des solutions rapidement.

Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, salue l'Association des commerçants de Tétreaultville, qui constitue un nouveau conseil d'administration presque entièrement féminin. Elle est fière de souligner un financement à l'association qui lui permettra de dynamiser ses actions. Elle annonce le début des travaux de la place des Commerçantes et explique que la circulation sera maintenue et tous les commerces resteront accessibles. Elle annonce l'attribution d'un important contrat pour la construction de dos d'âne dans les secteurs de Mercier-Est, Guybourg et Haig-Beauclerck. Enfin, elle est heureuse d'annoncer la fin des travaux du carré Notre-Dame-des-Victoires et invite tous les citoyens à une fête qui aura lieu le 12 juin prochain pour souligner l'événement.

Éric Alan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga, annonce la piétonnisation de la rue Ontario qui aura lieu du 23 juin au 7 septembre et qui propose une belle programmation d'activités. Il invite aussi les citoyens à visiter la bibliothèque Maisonneuve où des activités originales se tiendront tout l'été. Il se dit très fier de la réussite de la distribution de végétaux où 3000 personnes inscrites ont reçu 138 000 plants. Enfin, il annonce l'adoption au point 20.01 de contributions financières à 12 organismes de l'arrondissement dans le cadre d'un programme du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétreaultville, dépose une pétition qui demande la réouverture complète de l'intersection des rues Honoré-Beaugrand et Souligny. Il explique les enjeux que cette fermeture occasionne, notamment la fluidité de la circulation et la sécurité des usagers de la route. Il demande pourquoi il semble impossible de maintenir un feu de circulation à cet endroit.

Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, revient sur la soirée d'information qui s'est tenue concernant le plan d'aménagement du parc Bellerive. Il félicite et remercie les équipes de l'arrondissement qui ont travaillé à ce plan. Il est fier du projet qui sera un investissement de 5,3 millions $ pour ce secteur. Enfin, il est fier d'annoncer l'adoption du plan d'action biodiversité. Il remercie tous les citoyens qui se sont impliqués dans sa rédaction et invite les personnes intéressées à consulter le plan sur le site internet de l'arrondissement.

CA25 27 0118

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 5 et 15 mai 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 5 et 15 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 mai 2025.

CA25 27 0119

Accorder des contributions financières aux 12 organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant 2 124 004 $, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) pour les années 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029. Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme 2 124 004 $ dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), aux organismes suivants :

Organisme	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	Total
Carrefour familial Hochelaga	40 000 $	40 000 $	40 000 $	40 000 $	160 000 $
Centre des jeunes Boyce-Viau	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	120 000 $
Dopamine	60 000 $	60 000 $	60 000 $	60 000 $	240 000 $
Escale Famille le Triolet	35 370 $	35 370 $	35 370 $	35 370 $	141 480 $
Frigo de l'Est - Épicerie communautaire et solidaire	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	80 000 $
GCC la violence	34 571 $	34 571 $	34 571 $	34 571 $	138 284 $
GEMO (Groupe d'entraide de Mercier-Ouest)	43 000 $	43 000 $	43 000 $	43 000 $	172 000 $
La Marie Debout, centre d'éducation des femmes	45 000 $	45 000 $	45 000 $	45 000 $	180 000 $
L'Antre-jeunes de Mercier-Est	118 060 $	118 060 $	118 060 $	118 060 $	472 240 $
Le Chic Resto-Pop inc.	40 000 $	40 000 $	40 000 $	40 000 $	160 000 $
Le Projet Harmonie	43 000 $	43 000 $	43 000 $	43 000 $	172 000 $
Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc.	22 000 $	22 000 $	22 000 $	22 000 $	88 000 $

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Julien Hénault-Ratelle, appuyé par Alba Zuniga Ramos, demande le vote par appel nominal.

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX

Votent en faveur:	Éric Alan CALDWELL Alia HASSAN-COURNOL
Votent contre:	Alba ZUNIGA RAMOS Julien HÉNAULT-RATELLE

La secrétaire d'arrondissement demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Pierre Lessard-Blais se prévaut de son droit de vote et vote pour la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.01 1254252001

_____

CA25 27 0120

Accorder une contribution financière de 155 000 $ à l'Association des commerçants de Tétreaultville (ACT) pour la mise en œuvre d'une série d'actions visant la promotion du cœur commercial de Tétreaultville et de l'achat local durant l'année 2025 et approuver la convention à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'Association des commerçants de Tétreaultville (ACT) pour la mise en œuvre d'une série d'actions visant la promotion du cœur commercial de Tétreaultville et de l'achat local durant l'année 2025.

D'accorder une contribution financière totale de 155 000 $.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1259879003

CA25 27 0121

Accorder une subvention de 150 000 $ à la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve en soutien aux dépenses relatives aux salaires et aux avantages accessoires du personnel pour l'année 2025, et ce, en vertu du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA04-27011).

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'accorder une subvention de 150 000 $ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve en soutien aux dépenses relatives aux salaires et aux avantages accessoires du personnel pour l'année 2025, et ce, en vertu du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA04-27011).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1258945003

CA25 27 0122

Attribuer à Les Constructions H2D, un contrat de 3 808 830,86 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du pôle récréatif Bellerive, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-011-P et autoriser une dépense totale de 5 300 212,36 $, taxes incluses. Affecter une somme de 1 620 249 $ du surplus et une somme de 800 000 $ des revenus reportés parcs et terrains de jeux de l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D’attribuer à l’entreprise Les Constructions H2D, un contrat de 3 808 830,86 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du pôle récréatif Bellerive, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-011-P.

D’autoriser une dépense totale de 5 300 212,36 $, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à l’entreprise Les Constructions H2D, les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'affecter une somme de 1 620 249 $ au surplus et une somme de 800 000 $ des revenus reportés parcs et terrains de jeux de l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

D’imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de l'entreprise Les Constructions H2D, conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1259389001

CA25 27 0123

Attribuer à Pavages Desjardins inc. un contrat de 1 032 746,73 $, taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne sur rue en enrobé bitumineux par planage et pavage, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-003-P et autoriser une dépense totale de 1 119 384,07 $, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à Pavages Desjardins inc., un contrat de 1 032 746,73 $, taxes incluses, pour les travaux de construction de dos-d'âne sur rue en enrobé bitumineux par planage et pavage, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-003-P.

D'autoriser une dépense totale de 1 119 384,07 $, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à l'entreprise Pavages Desjardins inc., les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de l'entreprise Pavages Desjardins inc., conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1255522001

CA25 27 0124

Attribuer à Construction Arcade (9140-2594 Québec inc.) un contrat de 313 800,01 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la fontaine La fermière, située sur la place Gennevilliers-Laliberté, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-015-P et autoriser une dépense totale de 392 250,01 $, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise Construction Arcade (9140-2594 Québec inc.) un contrat de 313 800,01 $, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection de la fontaine La Fermière, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-015-P.

D'autoriser une dépense totale de 392 250,01 $, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à l'entreprise Construction Arcade (9140-2594 Québec inc.), les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1258874002

CA25 27 0125

Prolonger le contrat accordé à Vivaction inc. pour l'administration et la gestion de la piscine Annie-Pelletier, pour une durée de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19297, pour un montant de 484 079,82 $, taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 1 862 476,01 $.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De prolonger le contrat accordé à Vivaction inc. pour l'administration et la gestion de la piscine Annie-Pelletier, pour une durée de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19297, pour un montant de 484 079,82 $, taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 1 862 476,01 $.

D'autoriser une dépense de 484 079,82 $, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1256024002

CA25 27 0126

Fixer le lieu de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2025 à 18 h au parc de la Promenade-Bellerive.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De fixer le lieu de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2025 à 18 h, au parc de la Promenade-Bellerive, situé au 8300, rue Bellerive. En cas de pluie ou de chaleur extrême, la séance se tiendra dans la salle du conseil au 6854, rue Sherbrooke Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1253510001

CA25 27 0127

Adopter le Plan de biodiversité de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - horizon 2050.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le Plan de biodiversité de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - horizon 2050.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1259356001

CA25 27 0128

Autoriser l'inscription du parc du Boisé-Jean-Milot et du parc Thomas-Chapais au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser l'inscription du parc du Boisé-Jean-Milot et du parc Thomas-Chapais au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1253829002

_____

CA25 27 0129

Autoriser le dépôt de six demandes de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et autoriser le directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens à signer tous les engagements relatifs à ces demandes de subvention.

ATTENDU que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser le dépôt de six demandes de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU 2025-2028), du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour les projets suivants :

- Sécurisation aux abords de l'école Ste-Claire;
- Sécurisation aux abords du Collège Mont-Royal;
- Sécurisation aux abords de l'école Louise-Trichet;
- Sécurisation aux abords de l'école St-Clément;
- Achat de supports à vélo;
- Sécurisation des intersections aux abords des écoles.

D'autoriser le directeur de la Direction du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens, à signer tous les engagements relatifs à ces demandes de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1258879002

_____

CA25 27 0130

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme de soutien financier Circonflexe de Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le projet de prêt d'équipements sportifs et de plein air dans les chalets de parcs pour la saison estivale 2025 et autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les engagements relatifs à cette demande.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au programme de soutien financier Circonflexe de Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le projet de prêt d'équipements sportifs et de plein air dans les chalets de parcs pour la saison estivale 2025.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les engagements relatifs à la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1259365002

CA25 27 0131

Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et l'attestation de la fin des travaux pour les projets ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'année 2024-2025.

ATTENDU que l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés de juin 2024 à octobre 2024;

ATTENDU que l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels).

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1258879003

CA25 27 0132

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la gestion du contrat de services de gardiennage spécialisé dans des lieux ciblés de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel d'offres public 25-21033 pour le service de gardiennage spécialisé dans les espaces publics des arrondissements de Ville-Marie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et le Sud-Ouest.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la gestion du contrat de services de gardiennage spécialisé dans des lieux ciblés de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel d'offres public 25-21033 pour le service de gardiennage spécialisé dans les espaces publics des arrondissements de Ville-Marie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et le Sud-Ouest.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1258270004

CA25 27 0133

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) de prendre en charge les travaux de reconstruction de la chaussée suite aux affaissements importants sur la rue Sherbrooke Est, entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau, incluse au réseau artériel administratif de la ville (RAAV).

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) de prendre en charge les travaux de reconstruction de la chaussée suite aux affaissements importants sur la rue Sherbrooke Est, entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau, incluse au réseau artériel administratif de la ville (RAAV).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1256591004

CA25 27 0134

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'escouade dédiée aux établissements d'hébergement touristique pour l'application de toute disposition de la réglementation d'urbanisme.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'escouade dédiée aux établissements d'hébergement touristique pour l'application de toute disposition de la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.09 1255378004

CA25 27 0135

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001-3) afin de favoriser les pollinisateurs et la biodiversité urbaine.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001-3) afin de favoriser les pollinisateurs et la biodiversité urbaine, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1259565001

CA25 27 0136

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008), afin de déléguer à un fonctionnaire de niveau B, les pouvoirs relatifs au stationnement réservé aux résidents (RCA06-27008-16).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de

pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008), afin de déléguer à un fonctionnaire de niveau B, les pouvoirs relatifs au stationnement réservé aux résidents (RCA06-27008-16), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1258409010

CA25 27 0137

Adopter le Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un viaduc au-dessus de la rue Notre-Dame Est sur le lot 1 560 077 du cadastre du Québec (RCA25-27006) et autoriser le directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens à signer l'entente entre la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un viaduc au-dessus de la rue Notre-Dame Est sur le lot 1 560 077 du cadastre du Québec (RCA25-27006).

D'autoriser le directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens à signer l'entente entre la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1258409008

CA25 27 0138

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier certaines dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique (01-275-160).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

ATTENDU la tenue, en date du 22 mai 2025, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier certaines dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique (01-275-160).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1255378003

CA25 27 0139

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et le Règlement sur le lotissement (RCA04-27003) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (RCA25-27007).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

ATTENDU la tenue, en date du 22 mai 2025, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et le Règlement sur le lotissement (RCA04-27003) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (RCA25-27007).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1259646001

CA25 27 0140

Adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier les limites des zones 0249 et 0779 et de créer la zone 0780 (01-275-159).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 5 mai 2025;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU la tenue, le 22 mai 2025, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du présent projet de règlement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier les limites des zones 0249 et 0779 et de créer la zone 0780 (01-275-159).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1257499002

CA25 27 0141

Adopter, avec modifications, le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006) et le Règlement sur les clôtures et les haies (RCA02-27012) (RCA25-27002).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 5 mai 2025;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU la tenue, le 22 mai 2025, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du présent projet de règlement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006) et le Règlement sur les clôtures et les haies (RCA02-27012) (RCA25-27002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1255378002

CA25 27 0142

Édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le terrain du bâtiment situé au 500, rue Alphonse-D.-Roy.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le terrain du bâtiment situé au 500, rue Alphonse-D.-Roy le 1er juillet 2025. En cas de pluie, l'événement sera remis au 5 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1257499007

CA25 27 0143

Édicter des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la fermeture de rues, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 4).

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements

dans des kiosques aménagés à cet effet et selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 4).

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, (8)), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues ou des entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1251526004

CA25 27 0144

Édicter une ordonnance visant l'implantation d'une voie cyclable sur les rues Lacordaire et Louis-Veuillot, entre les rues de Marseille et Boileau et entre les avenues Pierre-De Coubertin et Souligny.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance visant l'implantation d'une voie cyclable sur les rues Lacordaire et Louis-Veuillot, entre les rues de Marseille et Boileau et entre les avenues Pierre-De Coubertin et Souligny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1258409007

CA25 27 0145

Autoriser le retrait temporaire de 115 stationnements tarifés dans le cadre de la piétonnisation estivale de la rue Ontario Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser le retrait temporaire de 115 stationnements tarifés dans le cadre de la piétonnisation estivale de la rue Ontario Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1258409011

CA25 27 0146

Adopter le projet de résolution du projet particulier PP27-0350, afin de permettre le réaménagement du site des Habitations La Pépinière pour les immeubles situés aux 6000-6210, avenue Albani, aux 6050-6094, avenue De Charette, aux 6040-6165, allée des Châtaigniers, aux 6057-6083, allée des Pruches, aux 6060-6086, allée des Tilleuls, aux 6005-6215, rue Du Quesne et aux 6051-6095, boulevard Rosemont.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), le projet de résolution autorisant le projet particulier PP27-0350 afin de permettre le réaménagement du site des Habitations La Pépinière pour les immeubles situés aux 6000- 6210, avenue Albani, 6050-6094, avenue De Charette, 6040-6165, allée des Châtaigniers, 6057-6083, allée des Pruches, 6060-6086, allée des Tilleuls, 6005-6215, rue Du Quesne et 6051-6095, boulevard Rosemont.

À cette fin, il est permis de déroger aux articles 124, 145.5, 342, 384 et 566 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et à l'article 18 du Règlement sur le lotissement (RCA04-27003), et ce, selon les dispositions suivantes :

1. La présente résolution s'applique au terrain et à tous les bâtiments situés sur le site délimité par les avenues Albani et De Charette, la rue Du Quesne et le boulevard Rosemont.

2. La catégorie d'usage H.7 est applicable pour le site.

3. Il est permis d'aménager des espaces habitables et la construction de logements supplémentaires en sous-sol.

4. Il est permis d'aménager des dépendances dans les cours avant.

5. Le nombre minimal d'arbres sur le terrain est établi à 183.

6. Il est permis d'aménager des aires de stationnement dans les cours avant.

7. Il est permis d'implanter plus d'un bâtiment sur un seul lot.

8. Dans le cadre de l'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) requise en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), le projet doit être représentatif de la proposition décrite dans le document de présentation soumis en avril 2025.

9. Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent faire l'objet de plusieurs demandes de permis de transformation dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toutes les dispositions incompatibles avec les dispositions contenues dans la présente résolution ne s'appliquent pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1257499006

CA25 27 0147

Autoriser une demande d'usage conditionnel en vue de permettre l'ajout d'un logement pour le bâtiment situé au 5695, rue de Marseille.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel permettant l'ajout d'un logement supplémentaire au niveau du sous-sol pour le bâtiment situé au 5695, rue de Marseille, conformément au paragraphe 1 de l'article 16 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1258208003

CA25 27 0148

Accepter la somme de 36 859,66 $ que le propriétaire des lots projetés 6 659 383 et 6 659 384, situés sur le côté est de l'avenue Lebrun, doit transmettre à la Ville de Montréal à titre de frais de parcs.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'accepter la somme de 36 859,66 $ que le propriétaire des lots projetés 6 659 383 et 6 659 384, situés sur le côté est de l'avenue Lebrun, doit transmettre à la Ville de Montréal conformément au Règlement sur le lotissement (RCA04-27003) et au Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), à titre de frais de parcs.

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1256565001

Dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2025.

60.01

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n’est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l’ordre du jour est complété, le maire d’arrondissement, Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 21 h 56.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS maire d'arrondissement	Dina TOCHEVA secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2025.